

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL
DU 27 FEVRIER 2007

Ce CTPL devait initialement se tenir le 9 février dernier, durant la semaine d'action portant sur les effectifs et les salaires. Il avait donc été boycotté par l'ensemble des organisations syndicales et reporté ce 27 février.

COURRIER A DESTINATION DES AGENTS DU SECTEUR III AYANT TRAVAILLE AU TRIPODE

Il s'agit d'une suite du dossier concernant les agents ayant travaillé au Tripode.

L'administration a accepté qu'une étude soit effectuée concernant l'ensemble des personnels y ayant travaillé, afin d'évaluer les incidences de l'exposition à l'amiante.

L'étude réalisée par le cabinet SEPIA a révélé une dangerosité plus importante pour les personnels ayant travaillé en salle machine, les agents de nettoyage et les agents techniques (ayant posé des câbles ou percé des cloisons).

Ces résultats sont connus depuis fin 2005.

Début 2006, il a été décidé en CHS (comité hygiène et sécurité interdirectionnel au Minefi) d'identifier précisément les personnels concernés afin de les classer en secteur III. Ce classement en secteur III leur permettra de bénéficier d'un suivi médical beaucoup plus poussé car leur exposition à l'amiante était plus prononcée. Cela ne signifie pas qu'ils vont nécessairement développer une pathologie liée à l'amiante, mais que le dépistage de maladies éventuelles sera plus pertinent.

C'est pourquoi le CHS a acté le fait que chaque direction devait adresser à l'ensemble des personnels ayant travaillé au Tripode un questionnaire, afin de déterminer quels agents devaient effectivement être concernés par le secteur III.

C'est ce qui a été fait à l'INSEE.

Nous attendons depuis un an que le Trésor fasse de même. Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'administration traîne des pieds, arguant d'une charge de travail importante (il faudrait interroger 350 agents qui ont éventuellement déménagé depuis un an).

L'ORE nous retire des emplois, ce qui oblige la Direction à fixer des priorités, et vraisemblablement ce recensement n'en est pas une !

EXECUTION DU BUDGET 2006

Le budget global – hors dépenses de personnel - s'élève à 10.144.963 €.

Le montant élevé des reports (481.000 €, soit 4,75 % du budget) se justifie notamment par l'avancement de la date des derniers mandatements au 19 décembre.

On note une diminution très forte des frais de poursuites (- 77 %), à cela une "bonne" et une "mauvaise" raison : d'une part, le département privilégie le recours à nos collègues huissiers du Trésor, d'autre part, la procédure de l'OTD pour les produits locaux ne coûte rien AU TRESOR. En effet, dans ce cas, les frais sont à la charge du contribuable et servent à payer les émoluments des huissiers de justice. L'OTD revient donc à taxer un peu plus des contribuables souvent dans des situations de détresse sociale. Par ailleurs, il s'agit d'un transfert d'une mission de service public vers le secteur marchand.

Les travaux initialement prévus dans le hall de la trésorerie de **La Baule** ont été reportés, car les travaux seront finalement plus importants que prévus et seront financés en partie par la Mairie. Les crédits afférents ont été rendus à la DGCP, et devraient être réouverts en 2007. Ces travaux ne devraient pas être financés par le budget départemental.

La Direction nous a indiqué que les crédits rendus ne sont pas nécessairement perdus, car ils montrent la pertinence de la gestion locale. Ainsi, lorsque le Département a besoins de crédits spécifiques pour une opération importante, la DGCP se montre plus encline à les lui accorder.

La parité syndicale a souligné que les agents de **Feydeau** ne semblaient pas pleinement satisfaits de leur installation téléphonique. La Direction nous a répondu qu'il avait été fait le maximum pour leur donner satisfaction. Toutefois, il s'agit d'une installation provisoire, la trésorerie devant déménager prochainement vers le site de Cambronne. Ainsi, afin de limiter les frais, un logiciel de traitement des appels n'a pas été installé. Il permettrait à l'adjoint de réguler en temps réel les effectifs du centre d'appel en fonction du nombre d'appels reçus.

Les crédits pour le mobilier qui ont pu être dégagés cette année ont permis d'anticiper les besoins de 2007. Le déploiement des imprimantes pour 2007 a aussi pu commencer dès la fin 2006.

Deux véhicules ont été achetés : un Partner pour remplacer le Kangoo de la RF et un Kangoo pour compléter le parc de la TG.

Nous espérons que ce parc automobile permettra d'éviter tant que possible aux agents d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service.

La parité syndicale a souligné que les diminutions de dépenses, dont se félicite la Direction, ne doivent pas avoir pour effet de diminuer les prestations. Nous avons vu le résultat pour le ménage !

Sur ce point, la Direction nous a répondu qu'elle était comme nous consciente de la médiocrité des prestations.

Des avenants ont été rédigés avec ISS Abilis. Toutefois, les délais de rédaction de ces avenants sont très longs (il s'agit de marchés nationaux) et les améliorations s'effectuent à la marge.

Espérons que ces améliorations marginales finiront par être visibles dans les postes et services !

Par ailleurs, les mises en concurrence trop sévères entre les entreprises ne doivent pas conduire les entreprises à faire pression sur leur personnel, à se restructurer, voire à licencier. Nous souhaitons que la Direction reste vigilante sur ce point.

BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 2007 – BOP

Concrètement, **il s'agit du budget global dont dispose le TPG** depuis l'avènement de la LOLF.

Aux dépenses de fonctionnement, ci-dessus abordées, **s'ajoutent dorénavant, les dépenses de personnel avec la fameuse fongibilité asymétrique** permettant d'utiliser des crédits de personnels pour le fonctionnement ... mais pas l'inverse !

Le but du BOP est de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats **grâce notamment à la fixation d'objectifs précis associés à des indicateurs de performance.**

Voici donc la fameuse machine liant nos moyens, nos effectifs aux résultats d'objectifs contestables et pour lesquels, bien sûr, nous n'avons jamais notre mot à dire !!

Par ailleurs, chaque Département versera désormais des loyers budgétaires pour lesquels il percevra des crédits. Le but de cette procédure est de chiffrer le coût des locaux dont nous sommes propriétaires, afin le cas échéant de vendre notre patrimoine s'il était sous-utilisé.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2006

Abstraction faite des loyers budgétaires, le budget de fonctionnement est en progression de 0,62 % par rapport au budget de référence 2006, ce qui est nettement en-dessous de l'inflation.

Les dépenses de personnel constituent le gros des dépenses du département, sur lesquelles nous n'avons que peu de prises : environ 43.000.000 € contre 8.000.000 pour les autres dépenses de fonctionnement.

Le plafond de personnel est fixé à 862 ETPT, équivalents temps plein travaillés, contre 895 en 2006. C'est normal, puisque nous sommes trop nombreux !

L'élaboration du budget pour les dépenses de personnel constitue un travail extrêmement important pour le service du personnel (prévisions des départs en retraite, des mutations et des promotions) - pendant ce temps, il ne peut pas envoyer le questionnaire aux agents ayant travaillé au Tripode.

Concernant le budget de fonctionnement, les frais de déploiement du réseau Rubis (liaisons longue distance de communication fournies par France Télécom) sont désormais pris en charge par le budget départemental mais n'ont pas à ce jour fait l'objet d'un abondement correspondant le la DGCP, diminuant ainsi nos moyens d'environ 120.000 €.

Le département va continuer sa politique de mise en concurrence pour diminuer les frais de maintenance.

Outre le réaménagement du hall de **la Baule**, d'autres travaux sont également prévus et seront financés par des dotations complémentaires :

- la trésorerie du **Loroux-Bottereau** sera agrandie afin de recevoir dans les meilleures conditions les agents de Vallet,
- le hall de la Trésorerie Générale sera réaménagé : certains guichets seront supprimés afin d'aménager des bureaux ; par ailleurs, le logement du TPG pourrait être également dans l'avenir transformé en bureaux.
- le déménagement de la trésorerie municipale de Saint-Nazaire ne devrait pas se faire avant 2009.

PROJET DE BUDGET DEPARTEMENTAL 2006

Nature des dépenses	BUDGET 2006 initial	BUDGET 2006 rectifié	Exécution au 31/12/2006	BUDGET 2007	Evolution 2006/2005
Fluides	277 635		271 079	291 092	4.8%
Nettoyage	170 861		170 394	179 206	4.9%
Imprimés	283 005		268 252	289 589	2.3%
Fournitures	298 920		306 989	332 150	11.1%
Entretien immobilier	88 125		162 701	119 800	35.9%
Maintenance technique	116 650		194 288	181 875	55.9%
Télécommunication	164 676		159 784	160 500	-2.5%
Informatique Fonctionnement	117 400		550 098	275 023	134.3%
Affranchissement	3 289 570		4 119 353	3 327 360	1.1%
Locations immobilières	1 612 153		2 112 345	2 261 726	40.3%
Frais de poursuites	173 800		39 707	53 300	-69.3%
Sécurité fonctionnement	51 705		50 798	50 094	-3.1%
Autres dépenses de fonctionnement	31 693		140 620	99 839	215%
Charges courantes	6 676 193		8 546 415	7 621 554	14.2%
Frais de déplacement	397 600		385 218	380 000	-4.4%
Charges diverses de transport	28 700		36 150	32 312	12.6%
Prestataires externes	58 000		69 469	95 000	63.8%
Charges communes	484 300		490 838	507 312	4.8%
Travaux immobiliers	166 427		56 934	150 000	-9.9%
Matériel logistique	80 217		169 387	29 445	-63.3%
Matériel informatique	176 700		232 392	107 540	-39.1%
Mobilier	137 044		52 370	20 200	-85.3%
Autres immobilisations corporelles	2 870		0	0	-100%
Matériel de transport	0		24 947	0	
Dépenses Equipement	563 258		536 033	307 185	-45.5%
Réserve de gestion	120 000		0	0	-100%
TOTAL	7 843 751		9 573 287	8 436 051	7.6%

INFORMATIQUE

Depuis le 31 décembre 2006, l'ensemble des équipements a moins de 3 ans. La prise en compte des frais du réseau Rubis devrait entraîner un ralentissement du renouvellement des équipements. La rotation (3 ans et demie) restera nettement inférieure à celle préconisée par la DGCP (5ans).

Le Chef du Département informatique a rappelé les ratios d'imprimantes : 1 imprimante noir et blanc pour 2 agents, une imprimante couleur par poste comptable. Ces ratios sont augmentés en cas de besoin. Les imprimantes jets d'encre ont été remplacées par des lasers, dont l'utilisation est moins coûteuse.

VOTES SUR LE BUDGET

Nous nous sommes abstenus sur l'exécution 2006 et les prévisions 2007.

En effet, il est difficile de se prononcer sur un budget qui n'est que la déclinaison de choix nationaux (en matière de gestion du personnel notamment) que nous contestons.

ACTIONS DU CHS 2007

Les actions qui seront proposées par le Trésor au CHS sont les suivantes :

- mesures prises dans le cadre de l'interdiction de fumer : signalétiques, cendriers, actions de sensibilisation et prévention
 - remplacement de moquette à la Trésorerie Générale
 - acquisition de ventilateurs
 - étude d'une participation du CHS aux mesures prises dans le cadre de la démarche d'éco-responsabilité.
- Un groupe de travail se tiendra prochainement sur ce sujet.

IMPLANTATION D'UN EMPLOI DE RECEVEUR-PERCEPTEUR A LA TG

La Direction nous a informé de la création d'un emploi de receveur-percepteur, pour le contrôle de gestion. Elle a décidé de promouvoir une collègue sur place pour ce poste.

Sans préjuger des mérites de notre collègue, on peut s'étonner qu'une fois de plus, c'est une promotion au profil sur place qui a été décidée. D'autres collègues sont contraints de changer de département pour accéder au grade de receveur-percepteur et auraient peut-être souhaité occuper ce poste.

QUESTIONS DIVERSES :

LOCAL FUMEURS A LA TRESORERIE GENERALE

Le Président a réaffirmé sa position : à titre d'exemplarité de nos services, il n'y aura pas de locaux fumeurs dans les locaux du Trésor.

Par ailleurs, il a indiqué que la Direction n'abandonnerait pas les agents qui auraient un accident alors qu'ils sont partis fumer sur le perron de leur trésorerie.

Quand on voit le caractère tatillon de l'administration pour certains dossiers d'accidents du travail (nécessité de présenter 2 témoignages) notamment accidents de trajet, nous restons sceptiques devant ces promesses.

CHANGEMENT D'HORAIRE A LA CAISSE DE LA TRERORERIE GENERALE

Afin de faire mieux correspondre les horaires d'ouverture du hall et ceux de la caisse, celle-ci ouvrira 30 minutes plus tôt le matin. Il s'agira donc d'une contrainte supplémentaire pour notre collègue chargée de la caisse.

AMIANTE DANS L'ESCALIER D'ACCES DE LA TRESORERIE DU CHU

L'étude technique est toujours en cours. Elle est réalisée sur l'ensemble des bâtiments du CHU.

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES ABONNEMENTS ANNUELS AUX RESEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN

Une circulaire départementale a été publiée. Elle confirme le principe de la prise en charge pour tous les réseaux de transport public et sa mise en place rétroactive dès le 1^{er} janvier 2007 (voir sur Magellan : http://magellan/044/missions/personnel/notes_service_2007/note_service_23.pdf)

ALARMES ET ASTREINTES DANS LES POSTES COMPTABLES

Lors des HMI que nous avons organisées dans plusieurs postes comptables du département, nous avons constaté que des agents avaient été conduits à se déplacer de nuit en cas de déclenchement de l'alarme, alors que le chef de poste était absent.

Il faut savoir qu'il n'existe pas d'astreinte pour ce cas pour les agents, la seule solution étant de faire appel à la conscience professionnelle des agents qui doivent donc bien être réellement volontaires (mais peut-on l'être quand on attend sa notation, ou une promotion par liste d'aptitude ou tableau d'avancement ?). La direction a souligné que rien n'empêche le chef de poste d'accorder des compensations.

Si vous désirez ne pas être dérangés la nuit, donc ne pas être sur les listes d'appel, dites non à votre chef de poste et contactez la CGT en cas de problème.

Pour les volontaires, la CGT revendique l'élargissement pour leur cas de la note de service nationale relative aux transports de fonds (à paraître : <http://www.tresor.cgt.fr/spip.php?article2615>).

Nos revendications portent sur :

- La confirmation de la responsabilité du comptable qui peut déléguer à ses collaborateurs sur la base du volontariat,
- L'obligation d'un ordre de mission officiel permanent pour tout agent concerné, ayant l'obligation de souscrire à une assurance professionnelle (utilisation du véhicule personnel),
- Le remboursement des frais de déplacement,
- La prise en charge en cas d'accident de tout frais non couvert par l'assurance (franchise, ...),
- La prise en compte de la durée des missions dans le temps de travail.

Par ailleurs, le Président a affirmé qu'en cas de problème (accident de la circulation par exemple), l'administration ne laisserait pas tomber des agents. Dont acte ...

OPERATEUR NATIONAL DE PAYE

La Direction a informé le CTPL du projet de la création d'un opérateur national de paye. La situation actuelle n'est en effet pas satisfaisante, car nous avons plus d'anomalies que dans des grandes entreprises privées. Il

est donc envisagé de gérer au plan national la paie des fonctionnaires. Ce projet pourrait être concrétisé à l'échéance 2014 – 2015 et aurait une incidence sur le service de liaison- rémunération.

DESAMIANPAGE DU SITE DE CAMBRONNE

La DGCP, qui n'a rien à cacher, ne souhaite toutefois pas que le rapport technique concernant cette opération soit communiquée à des non-techniciens, car cette communication nécessiterait un important travail d'explication.

Nous avons pourtant des relations avec des techniciens qui pourraient parfaitement nous éclairer sur ce rapport.

La Direction nous a affirmé que le désamiantage total serait effectué et suivi par la DGI.

A l'entendre nous n'aurions donc pas de souci à nous faire, de toutes façons ce rapport étant trop compliqué, nous n'aurions qu'à laisser faire la Direction qui par le passé (cf. ce qui a été vécu au Tripode) a montré son savoir-faire.

MIGRATIONS SUR HELIOS POUR 2007

Suite aux difficultés rencontrées sur Hélios, et qu'elle commence enfin, après 59 versions du logiciel, à reconnaître, la DGCP a demandé aux TPG la plus grande prudence dans la programmation des migrations sur Hélios pour 2007. Il n'y aura pas de migration d'établissement géré sur HTR, les postes migrés devront être de taille moyenne, ...

La liste des heureux élus pour la Loire-Atlantique figure sur Magellan : http://magellan/044/missions/spl/helios/notes_service_2007/note_service_16.pdf.

A noter que contrairement aux préconisations initiales, la paierie départementale migrera par appartements (les collectivités gérées sur RCT migreront, mais pas celles gérées sur HTR)

PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS DU RESEAU POUR 2008

Le Président a refusé de nous communiquer les noms des postes qu'il envisageait de fermer. Il désire nous présenter le dossier quand il aura été ficelé. Aurait-il peur que nous ayons la mauvaise idée de donner notre point de vue aux élus locaux ?

Les représentants au C.T.P.L.	Christophe ANDRE	Trésorerie Saint Herblain
	Yvic KERGROAC'H	Département informatique

Trésorerie Générale - local syndical C.G.T. - tél : 02 40 20 74 25 - cgt.044@cp.finances.gouv.fr
Site Intranet : <http://magellan/syndicats/044/cgt/accueil.htm>

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT !
Je participe, je me syndique !



Nom : _____ Prénom : _____
Grade : _____ Echelon : _____ Temps partiel : _____ %
Poste ou service : _____
Adresse mail : _____ Téléphone : _____
date : _____ signature : _____